



COMMISSION RÉGIONALE DES DELEGUES

PROCÈS-VERBAL N° 2

Réunion du : Jeudi 22 juin 2023

Présidence : MM. Pierre GALEA et Philippe DI MARCO

Présents : MM. Roger ANTONELLI, Gérard FRANTZ, Claude GOUT

Excusé : M. Yassine KHELIF, Mme Yveline LALLIER

Assiste(nt) à la séance :

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- Soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- Soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

ORDRE DU JOUR

1. Bilan saison 2022/2023
2. Saison 2023/2024
3. Affectations délégués 2023/2024

1. Bilan saison 2022/2023

- ✓ Durant la saison 2022/2023, les délégués de la L.M.F. ont établi 100% des rapports dématérialisés et transmis à l'instance dans les délais impartis pour les catégories Séniors R1 et R2, R1 Féminine, Jeunes Ligue (de U14 à U18) et pour les catégories avec Permis de Conduire.
- ✓ Les observateurs de la C.R. des Délégués ont effectué 25 observations conformément à l'article 11 du règlement intérieur des délégués,
- ✓ La fiche de renouvellement de délégué saison 2023 / 2024 est à renvoyer à compter du 15 juillet 2023 et avant le 22 août 2023 à la C.R. Délégués (delegues@mediterranee.fff.fr). Celle-ci est téléchargeable depuis « Mon compte FF » - Documents Ligue - Fiche renouvellement.

2. Saison 2023/2024

- ✓ Depuis le 1^{er} juillet 2020, une nouvelle messagerie est à la disposition des officiels (arbitres, délégués), l'ancienne devenant inopérante. L'adresse mail sera le N° de licence suivie de @lmedfoot.fr (exemple 254486517@lmedfoot.fr.)

Dates de réunions de reprise :

- Mardi 22 août 2023 à Sisteron (District des Alpes) pour les délégués des Alpes
- Jeudi 24 août 2023 à la Garde (District du Var) pour les délégués du Var
- Mercredi 30 août 2023 à Avignon (District de Grand Vaucluse) pour les délégués du Grand Vaucluse.
- Mardi 05 septembre au siège de la Ligue Méditerranée pour les délégués de Provence
- Vendredi 08 septembre à Nice (District de la Côte d'Azur) pour les délégués de la Côte d'Azur

3. Affectation des délégués saison 2023/2024

- ✓ Nos vifs remerciements à MM. Jacky BALLON et Lucien CAMATTE qui ont œuvré au sein de la LMF durant plusieurs saisons.
- ✓ Une pensée particulière pour M. ZUCCHETTO Jean Claude (délégué du District de Provence) décédé durant la saison.

● [DELEGUES NATIONAUX GROUPE A – National et compétitions gérées par la F.F.F.](#)

Patrick BEL ABBES – Yacine BEKRAR.

● [DELEGUES NATIONAUX GROUPE A' – D1 Arkema et compétitions gérées par la F.F.F.](#)

Georges MARTIN – Bruno GARCIA – Christophe MIGLIORE – Alain MORETTI – Laurent PIZZELLA-
Éric BRIGATTI.

● [DELEGUES NATIONAUX GROUPE B – Compétitions gérées par la F.F.F.](#)

Abed CHOKRI – Stéphanie CHAZAL – Patricia CANDRE – Franck FURHER – Thierry MARTIN –
Béatrice MONNIER - Yassine KHELIF

Candidate ayant réussi l'examen de la F.F.F. pour la saison 2023 / 2024 : Mme Meriem CHAFRA

◆ [Propositions de la C.R. des Délégués soumis à la validation du prochain Comité Directeur plénier :](#)

● [Régional 1](#)

Pierre ALCOVERO – Gradimir ARSIC - Stéphan BELMONTE - Alain BRITO – Patrick CONSTANT -
Thomas DEPACE – Gérard IVORA – Jean Michel MESNARD – Yves SAEZ – James SANTANA -
Pierre SCHIANO LOMORIELLO

[Nommés en Régional 1](#)

Néant

● [Régional 2](#)

Bernard ALLIO - Guy ANDRE - Robert ANDRE - Stéphane COLETTE - Khadidja DAMIR – Roger
DEPLANO - Ridha DJAFFAL - Abdelkrim EL BERKANI - Christophe ESCUDERO – Jean Yves
FAUCHET - Gérard FRANTZ – Cédric GENTE - Claude GOUT – Patrick GUIGUES – Mohamed
MEGUEDMI - Cyriac PERES – Thierry ROIG – Blaise SASSO – Jean Baptiste SCIMECA - Jean
François SOTO -- Raphael SZAKOLZAI -- Sarah SZAKOLCZAI - - David THUY

[Nommés en Régional 2](#)

Alain AMO - Florian BREVET - Christophe EBERSOLD - Saifedine FEDDAOUI MEZRIGUI - Sabine
MARIE SAINTE - Choukry GHZAL - Jean Pierre GIORDANO - Antonio ROMERO LLOPIS

● [Jeunes Ligue](#)

Maël ALLEGUE – Haykel AOUNI - Marie Josée ARNAUD - Patrick BALADE - Khirdine BENNOUR
- Bernard BIAVA – Guy BOLARD -- Jean Louis CANESTRIER – Michel CASSE – Claude CAZALS -
Annick CHAMPOURLIER - Jean Paul DARINI - Guy DEDEBANT - Guy DE SOUZA - Khalil EL
FANNAOUI - Jean Pierre FRANCESCHINI – Raymond FRATINI - Stéphanie GILLET – Franck KAISER
- Bruno LAENGEL - Franck LECOT - Julien LE DORAN – Pascal MISIACZYK – Jean Paul MULDER -
Michel PELLETIER – Christian RINAUDO - Régine ROERO - Michel SELLES - Jacky SICHKNECHT –
Halidi SOULE - Michel TORDJMANN - François TRIVINO

- Nouveaux délégués Jeunes LMF

Joël GRISONI – Gregory Kieffer - Laurent KUBACKI - Charles ZARCONE

- Filière Arbitres

Néant

Présidents

MM. Pierre GALEA – Philippe DI MARCO

Secrétaire de séance

M. Gérard FRANTZ